

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis
municipal No 05/2024****Gestion Coordonnée du Trafic de l'Agglomération Lausanne-Morges (GCTA)**

Demande de crédit de CHF 280'000.- pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la GCTA

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie les 9 et 16 avril 2024 pour l'examen du préavis 05/2024 sous la présidence de Monsieur Marc Maillard. La Municipalité était représentée par Mme Nadège Longchamp, Municipale chargée du dicastère «Infrastructures, mobilité et sécurité» et responsable du dossier, ainsi que de M. Daniel Besson, Municipal chargé du dicastère «Ressources et cohésion». Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses apportées à nos questions.

Introduction

Le présent préavis concerne un crédit d'investissement de CHF 280'000.- en lien avec l'acquisition et la mise en service d'infrastructures liés à la Gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges (GCTA) sur le territoire communal. La Commune du Mont-sur-Lausanne faisant partie du Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), il lui est demandée à contribuer à ces mesures.

En se joignant au PALM, la Commune a accepté de participer à différents projets y étant liés dont la GCTA. Celle-ci a un impact sur toutes les communes faisant partie du plan d'agglomération à des degrés divers. Le plan GCTA permet de mieux coordonner la distribution du trafic sur les axes majeurs au sein de et au travers de l'agglomération. Les investissements envisagés permettront l'acquisition, la mise en service et la maintenance de six panneaux d'information aux usagers (PIVs), dont trois seront financés directement par la Commune.

Questions et considérations de la COFIN

Suite aux questions de la CoFin, la Municipalité a confirmé que les panneaux permettront d'afficher des informations communales ou en lien avec des manifestations ayant lieu sur le territoire communal. En cas d'urgence ou d'accident, les services compétents du Canton reprennent contrôle de l'affichage.

La Municipalité a également confirmé que les panneaux seront équipés de la dernière technologie LED, adaptés à la luminosité. De plus, les panneaux seront munis de caméras permettant la gestion du trafic en temps réel. La durée de vie et l'estimation des coûts de maintenance ont été adaptés à cet effet.

La Municipalité bénéficie également d'une marge de manœuvre sur le positionnement précis des PIVs sur le territoire communal. En outre, il est également possible d'acquiescer ultérieurement d'autres panneaux et de coordonner leur affichage avec la GCTA.

La CoFin a examiné d'autres mécanismes budgétaires afin de financer les PIVs. Suite à la discussion avec la Municipalité, la commission est arrivée à la conclusion que la solution proposée était adéquate et respectait l'esprit de collaboration avec le canton ainsi que le système péréquatif vaudois.

Conclusion

En conclusion, la CoFin à l'unanimité de ces membres recommande au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne d'accepter les conclusions du préavis 05/2024 de la Municipalité, à savoir :

- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.- TTC pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic d'agglomération,
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

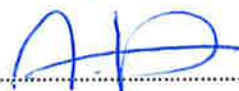
Le Mont-sur-Lausanne, le 3 mai 2024.

Le président : Marc Maillard



.....

Le rapporteur : Martin Müller



.....

Ont participé aux séances des 9 et 16 avril 2024 les membres de la CoFin suivants : Claudine Testaz (le 9, uniquement), Jean-Pascal Blanc, Fabio Cappelletti, Marc Maillard, Martin Müller, Thierry Oppikofer (le 16, uniquement) et Jean-Marie Urfer (le 16, uniquement).